

**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

**RELATIVE A L'OCTROI D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PLURIANNUELLE**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

**Le CCAS de Couëron**, représenté par Geneviève Haméon, Vice-présidente du CCAS, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°xxx du Conseil d'administration du CCAS en date 11 avril 2024,

désignée ci-après par « le CCAS »

D'UNE PART,

**La Ville de Couëron**, représentée par Ludovic Joyeux, 1<sup>er</sup> adjoint, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération n°xxx du Conseil municipal en date du 15 avril 2024,

désignée ci-après par « la Ville »

D'AUTRE PART,

**ET :**

**Le Comité Local des retraités et personnes âgées de Couëron**, association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et déclarée en Préfecture de Loire-Atlantique sous le n° W442002316 (avis publié au JO du 19 novembre 1982), ayant son siège social 7 boulevard François Blancho 44220 Couëron, représentée par Marie-Josée Bidaud, Claudine Brillet et Christian Vermeersch, Co-présidents de l'Association, agissant en cette qualité.

désignée ci-après par « l'Association »

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :**

**Le Comité Local des retraités et personnes âgées de Couëron** est une association de coordination, de concertation, de réflexion, d'animation et de promotion de toutes initiatives prises ou à prendre en faveur des retraités-es et personnes âgées du territoire. Créée en 1982, elle comptait 250 adhérents individuels, 6 associations membres et 50 bénévoles individuels en 2023.

Le Clrpa-Couëron propose toute l'année des activités socioculturelles et de loisirs ainsi que des sorties culturelles et récréatives qui favorisent la mixité et le lien social. Un spectacle est produit tous les ans par la chorale et l'atelier théâtre. Le Clrpa-Couëron propose aussi un volet psycho-social qui peut offrir un répit aux aidants (Halte Relais Alzheimer) ou apporter un soutien moral et psychologique aux personnes isolées (Bénévoles de proximité).

En outre le Clrpa-Couëron organise, coordonne et participe à la programmation des animations durant le mois d'octobre pour les retraités couëronnais : Octobre Bleu-Couëron

Le Clrpa-Couëron édite, publie et distribue un bulletin d'information trimestriel à 3000 exemplaires pour tous les retraités couëronnais : Contact Info.

Le Clrpa-Couëron favorise l'engagement bénévole des retraités, qui peuvent contribuer à la mise en œuvre du projet associatif et à son pilotage au sein des instances.

Le Clrpa-Couëron participe activement à la dynamique d'acteurs engagés en faveur du Bien Vieillir sur le territoire couëronnais.

**Considérant les projets initiés et conçus par l'association « Clrpa-Couëron », conformes à son objet statutaire ;**

**Reconnaissant le rôle des associations dans la consolidation du lien social, de la solidarité, du vivre ensemble et de la citoyenneté, le CCAS et la Ville expriment leur volonté de renouveler leur partenariat et soutien aux actions et initiatives des associations** qui s'inscrivent pleinement dans les trois marqueurs suivants :

- **la transition écologique**, transversale aux politiques publiques au sens de la sobriété, la coresponsabilité, la transparence et l'engagement ;
- **la cohésion sociale et la solidarité**, à savoir une politique transversale de relation aux habitants et habitantes, d'accès au droit et aux services ;
- **la qualité de vie au quotidien.**

Par leur action résolue et engagée, le CCAS et la Ville souhaitent créer les conditions favorables au « **Bien vieillir** » sur le territoire, à l'inclusion des séniors et à leur participation à la vie de la commune, en leur permettant d'être acteurs des projets qui les concernent et en favorisant la prise de responsabilité et l'engagement citoyen.

**Considérant la déclinaison de ces marqueurs et de cette posture de « faire-ensemble » au cœur des politiques publiques de :**

- **La longévité**, avec la définition et la mise en œuvre d'une stratégie « Bien Vieillir » à Couëron, visant à renforcer les réponses apportées aux besoins des retraités et à l'évolution de leurs besoins dans tous les domaines de leur vie quotidienne, dans une dynamique de territoire. Plus spécifiquement, le CCAS porte la volonté d'accompagner les personnes âgées et leurs aidants en proximité pour un maintien à domicile dans les meilleures conditions, d'agir en synergie avec les partenaires du territoire pour développer la prévention, de favoriser le maintien du lien social et de l'autonomie, de soutenir les aidants et de promouvoir une offre résidentielle diversifiée pour faciliter les parcours de vie ;
- **La solidarité**, avec la volonté de tisser un réseau de veille sociale visant à renforcer les liens entre acteurs pour favoriser la complémentarité des actions, déclencher les accompagnements et lutter contre le non-recours ;
- **La culture**, avec la volonté de soutenir les pratiques amateurs, de renforcer la médiation culturelle permettant l'accès à la programmation, de contribuer aux dynamiques interculturelles et de coopération éveillant à un autre rapport à l'Autre dans le sens de la tolérance et de l'acceptation des différences ;
- **La relation aux usagers**, avec la volonté de simplifier l'accès aux services publics et d'améliorer et renforcer l'efficacité de la relation aux usagers ;
- **La vie associative et les initiatives locales**, avec la volonté de poursuivre le soutien historique de la collectivité aux associations locales qui participent activement à l'attractivité du territoire, au bien-vivre ensemble sur la commune et à la valorisation de l'engagement. Cette démarche permet

d'améliorer la transparence dans les aides apportées au secteur associatif tout en sécurisant les associations dans l'optique de renforcer la dimension partenariale et les engagements réciproques entre la collectivité et les associations.

**Considérant que les axes ci-après portés par l'Association participe de ces politiques,**

### **IL A ENSUITE ETE CONVENU ENTRE LES PARTIES CE QUI SUIT :**

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

#### **ARTICLE I. OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le CCAS et la Ville apportent leur soutien aux activités d'intérêt général que l'Association entend poursuivre conformément à ses statuts.

#### **ARTICLE II. ACTIVITES DE L'ASSOCIATION PRISES EN COMPTE**

Les activités de l'Association inscrites au cœur de la convention s'inscrivent dans un travail de partenariat avec le CCAS et la Ville.

Compte tenu de l'engagement du CCAS et de la Ville dans le développement d'une politique de soutien au Bien vieillir sur le territoire, dans tous les domaines de la vie quotidienne des retraités, le CCAS et la Ville ont décidé de mettre en œuvre avec l'Association une convention de partenariat qui fixe les modalités de collaboration entre les trois parties.

Pour sa part, le Clrpa-Couëron est une association ancrée sur le territoire, qui a pour but de favoriser la réflexion sur les besoins des retraités-es et personnes âgées de la commune et de proposer des activités contribuant à l'épanouissement des retraités, à leur inclusion dans la vie de la cité, à la prévention, et au développement des solidarités, dans une dynamique partenariale sur le territoire.

Le CCAS et la Ville souhaitent sur ces bases apporter leur soutien à l'Association.

Les parties s'engagent à développer entre elles des coopérations visant à atteindre les objectifs précisés ci-dessous et pour lesquelles elles établiront, dans un dialogue permanent et nourri, une déclinaison opérationnelle chaque année. **Les plans d'actions annuels veilleront à s'inscrire dans une logique de complémentarités et d'échanges entre le CLRPA-Couëron et le CCAS et la Ville, au bénéfice des usagers et de la pertinence dans la réponse aux besoins.**

La déclinaison des axes stratégiques ci-dessous en objectifs opérationnels sera présentée en annexe à la présente convention.

#### **Axe 1 – Proposer des activités socio-culturelles et de loisirs aux retraités favorisant le lien social**

Le Clrpa-Couëron propose une offre diversifiée d'activités de loisirs, régulières et en groupe, permettant la pratique artistique (théâtre, chorale) ou la participation à des temps récréatifs, favorisant ainsi le maintien ou développement du lien social, les rencontres, la convivialité. Ces pratiques favorisent également l'animation de la vie locale sur le territoire.

Le Clrpa-Couëron développe également des sorties variées et tout au long de l'année, ainsi qu'en été, favorisant la découverte, l'accès à la culture, l'activité physique, le lien social pour les retraités.

Le Clrpa-Couëron participe à la réduction de la fracture numérique via ses nombreux ateliers informatiques, ouvert à tous les retraités couëronnais quels que soient leurs niveaux de compétence et leurs besoins.

Certaines de ces actions contribuent au vivre ensemble entre toutes les générations, grâce à des liens avec les services de la Ville et acteurs du territoire dans le champ de l'éducation, de la petite enfance, de la jeunesse, ou de la gérontologie notamment.

Au travers de la Stratégie Bien Vieillir, de la politique Longévité, de la politique Solidarités et des politiques relatives à l'action culturelle, sportive et vie locale, la Ville et le CCAS contribuent à favoriser l'inclusion des seniors dans la cité notamment dans leur accès à des loisirs et activités culturelles.

Le CCAS et la Ville veillent à développer une programmation et des équipements ouverts à tous, ainsi que des actions dédiées spécifiquement aux seniors, notamment pour ceux rencontrant des freins dans leur accès à cette offre.

La Ville offre également un soutien technique, logistique, humain et financier aux associations locales, facilitant ainsi le déploiement d'une offre associative qui contribue à la qualité de vie des seniors.

## **Axe 2 – Développer les solidarités et l'accompagnement des aînés et de leurs proches aidants**

Le CCAS, la Ville et le Clrpa-Couëron portent l'ambition commune de renforcer les solidarités auprès des aînés, de les accompagner et de soutenir les proches aidants.

Le Clrpa-Couëron contribue à la mise en place de solidarités vis-à-vis des aînés, notamment les plus vulnérables car isolés, en s'appuyant sur l'engagement de ses bénévoles. A ce titre, elle propose une action de visites à domicile d'aînés isolés, par des bénévoles retraités.

Le Clrpa-Couëron participe activement au soutien des proches aidants sur le territoire, dans le cadre de la Halte Relais Alzheimer, qui s'adresse aux aidants et aidés des familles touchées par la maladie type Alzheimer ou apparentée. Elle permet aux aidants d'être accompagnés, tout en offrant une prise en charge des malades dans des activités d'éveil, de loisirs, de jeux à but cognitif et récréatif.

Le Clrpa-Couëron propose également des ateliers d'informatique qui permettent aux retraités de développer des compétences utiles à la réalisation de démarches en ligne, qui peuvent être un frein à l'inclusion et à l'accès aux droits.

Dans le cadre de la stratégie Bien Vieillir, de la politique Longévité et de la politique Solidarités, le CCAS et la Ville mettent en œuvre des missions à travers des services dédiés, visant à favoriser les solidarités vis-à-vis des aînés, à les accompagner en proximité notamment pour faciliter leur maintien à domicile, à soutenir les aidants, et à favoriser l'inclusion numérique des aînés.

## **Axe 3 – Informer les retraités pour faciliter leur participation à la vie de la cité et contribuer à faciliter l'accès aux services du territoire**

Grâce à ses activités d'accueil, de communication et de travail en réseau, le Clrpa-Couëron communique et fait participer les bénévoles retraités à la diffusion d'informations qui facilitent la vie sociale des retraités ainsi que leur accès aux activités et services du territoire.

Au travers de la Stratégie Bien Vieillir, le CCAS et la Ville ont reconnu l'importance des enjeux de communication vis-à-vis des séniors. Ainsi, l'axe 4 de la Stratégie Bien Vieillir vise à renforcer l'information afin de faciliter l'accès des séniors à l'offre de service du territoire.

Le CCAS et la Ville souhaitent développer une communication plus accessible aux séniors ainsi que la création d'outils spécifiques. Par l'animation d'un réseau de partenaires du Bien Vieillir, le CCAS contribue également à faciliter le partage d'informations entre acteurs du territoire, ainsi qu'à développer de plus fortes complémentarités dans les actions de communication à destination des séniors et de leur entourage sur le territoire.

#### **Axe 4 – Favoriser l'engagement bénévoles des retraités**

En tant qu'association composée principalement d'adhérents retraités, le Clrpa-Couëron est un espace d'engagement bénévoles des retraités qui se concrétise de diverses manières : implication dans les commissions, valorisation et partage des compétences au sein des différentes activités du CLRPA-Couëron...

Le Clrpa-Couëron, dans la mesure de ses moyens, soutient le développement des compétences de ses bénévoles par la formation et l'encadrement de professionnels. Cela favorise la qualité de son projet associatif et la reconnaissance des retraités.

Le CCAS et la Ville portent une attention particulière à l'engagement des séniors dans la vie de la cité.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville contribue à développer l'engagement bénévole sur son territoire et la vitalité de l'offre associative locale.

Dans le cadre de ses démarches de participation citoyenne, la Ville veille à proposer une diversité de modalités et d'espaces d'expression et de participation, permettant aux séniors de contribuer à la vie de la collectivité.

Dans le cadre de la stratégie Bien Vieillir, le CCAS et la Ville souhaitent favoriser l'engagement des séniors, notamment au sein des associations, contribuant ainsi à l'épanouissement des séniors et à la reconnaissance de leurs savoirs et compétences.

### **ARTICLE III. MOYENS MIS A DISPOSITION**

#### **3.1. Mise à disposition de personnel**

Le CCAS met à disposition de l'association du personnel selon les modalités et dans les conditions définies dans la convention spécifique concernant chaque agent. L'association remboursera au CCAS le montant correspondant aux salaires et charges du personnel mis à disposition, en deux fois :

- 50% en août pour les dépenses inhérentes aux six premiers mois
- Le solde au début de l'année suivante

Les frais inhérents à l'activité des agents dans le cadre de leur mise à disposition sont à la charge de l'association (frais de déplacement...) selon les conditions et procédures en vigueur au sein de l'Association.

La mise à disposition des agents peut prendre fin avant le terme fixé à la demande du CCAS, de l'Association, ou de l'agent mis à disposition, selon les conditions prévues dans les conventions dédiées.

### 3.2 Mise à disposition de locaux au sein des locaux municipaux « Centre Pierre Legendre »

Pour permettre à l'Association d'exercer ses activités, la Ville de Couëron met à disposition du Clrpa-Couëron un bureau de 18m<sup>2</sup> au sein des locaux municipaux dénommés « Centre Pierre Legendre » situés au 7 boulevard François Blancho, 44220 Couëron.

Le bureau est destiné à l'usage des agents mis à disposition par le CCAS, sauf cas exceptionnel ou situation anticipée, sous réserve que cela ne dégrade pas les conditions de travail proposées aux agents et que les outils mis à leur disposition permettent la réalisation des missions à accomplir.

Aucun équipement mobilier n'est mis à disposition de l'Association par les cosignataires. Le mobilier (bureau, chaise, armoire de rangement, etc.) ainsi que l'équipement informatique permettant aux agents d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions est fourni par l'association.

L'Association s'engage à ce que les agents mis à disposition bénéficient d'un espace de travail adapté leur permettant d'assurer leurs missions dans de bonnes conditions.

La Ville met à disposition de l'Association ce local à titre gratuit. Les conditions de mise à disposition de ce local sont encadrées par une convention dédiée entre l'Association et la Ville.

Les conditions d'accès aux locaux sont gérées par le Centre Pierre Legendre.

### 3.3. Mise à disposition ponctuelles de salles municipales

Au titre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville peut mettre à disposition des associations, des salles destinées à l'organisation de réunions ou d'évènements. Les renseignements peuvent être obtenus en écrivant à : [salleslogistique@mairie-coueron.fr](mailto:salleslogistique@mairie-coueron.fr)

### 3.4 Mise à disposition de véhicules

Le CCAS peut, sur demande écrite de l' Association, mettre à disposition de l'association le minibus en fonction de sa disponibilité et dans les conditions financières fixées par délibération du Conseil d'Administration du CCAS (annexe n°2), pour le transport des personnes âgées ou pour toute autre utilisation en lien avec l' objet social de l' Association.

Cette mise à disposition s'opère dans les conditions suivantes :

- l'Association s'assure que le conducteur dispose d'un permis de conduire en état de validité

L'Association et le chauffeur sont responsables pénalement des infractions commises lors de la conduite du véhicule. Le chauffeur est tenu de respecter les règles du Code de la Route et de la sécurité routière. En cas d'infraction ou de conduite sous l'emprise de l'alcool, médicament ou drogue, la responsabilité de l'Association et du conducteur sera pleinement engagée tant pour les dégâts matériels que pour les dommages aux personnes.

- Le véhicule mis à disposition et les papiers du véhicule sont placés sous la responsabilité de l'Association. Les papiers du véhicule ne doivent pas être laissés dans le véhicule.
- Le véhicule est délivré en état normal de fonctionnement et de propreté. Il devra être restitué dans le même état. Un état des lieux du véhicule sera réalisé lors de son emprunt et de sa restitution. Les dégradations et usures anormales sur le véhicule et les accessoires qu'il contient donneront lieu à réparation aux frais de l'emprunteur, à moins qu'il puisse s'exonérer de sa responsabilité, en tout ou partie, du fait d'un tiers reconnu responsable. Le CCAS reste responsable des infractions liées à l'équipement du véhicule.

- La mise à disposition du véhicule est couverte par l'assurance du CCAS. Les frais (franchise ou autre) non pris en charge par l'assurance du CCAS ou d'un tiers responsable seront à la charge de l'Association et feront l'objet d'une facturation par le CCAS.
- Une procédure est remise avec les clés et les papiers au moment de l'emprunt du véhicule et doit être respectée en toutes circonstances. L'emprunteur est de plus tenu de signaler au CCAS, lors de la restitution du véhicule, toute anomalie survenue durant le voyage.
- Le conducteur doit compléter le carnet de bord du véhicule en indiquant le kilométrage de départ et d'arrivée, la date, le lieu et le motif du déplacement.

Le non-respect de ces principes d'utilisation est susceptible de remettre en question la mise à disposition du véhicule et d'entraîner un remboursement par l'Association des frais engagés par le CCAS.

### **3.5. Accompagnement de l'Association**

En fonction de ses capacités, la Ville pourra apporter son soutien à l'Association en terme d'ingénierie, de conseil et d'accompagnement dans le montage de projets.

## **ARTICLE IV. DISPOSITIONS FINANCIERES**

### **4.1. Subvention annuelle de fonctionnement et modalités d'actualisation**

Afin de soutenir les actions de l'Association mentionnées à l'article 2 ci-dessus, et à la condition qu'elle respecte toutes les clauses de la présente convention, le CCAS s'engage à verser à l'Association une subvention annuelle de fonctionnement soumise à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS.

Pour les activités se déroulant du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2024, le montant de la subvention de fonctionnement que le CCAS s'engage à verser à l'Association s'élève à 55 000 euros.

### **4.2. Demande de subvention annuelle de fonctionnement**

La demande d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement sera adressée au CCAS au plus tard le 30 novembre de l'année n-1. Cette demande devra obligatoirement être accompagnée :

- d'une présentation des actions pour l'année à venir, suivant le modèle proposé en annexe 1
- du budget prévisionnel de l'association pour l'année à venir ;

La demande de subvention annuelle pourra s'inscrire dans un schéma de développement dès lors que ce dernier aura été dialogué et validé par le CCAS. Le cas échéant, un avenant à la présente convention pourra être établi pour préciser notamment le schéma de développement en question (descriptif détaillé) et les incidences financières pour l'Association.

### **4.3. Modalités de versement de la subvention annuelle de fonctionnement**

Afin de faciliter la gestion de la trésorerie de l'Association, le versement de la subvention annuelle de fonctionnement s'effectuera chaque année de la manière suivante :

- 40% dès le vote de la subvention annuelle par le CCAS,
- Le solde sera versé en 2 fois, soit en juillet et fin novembre

#### **4.4. Autres financements**

L'Association pourra également établir auprès du CCAS une demande de subvention dite exceptionnelle et donc non renouvelable. Le caractère exceptionnel est défini par l'aspect non habituel de l'activité ou du projet pour lesquels l'Association établit une demande de soutien financier.

### **ARTICLE V. COMMUNICATION**

L'Association s'engage à faire apparaître, autant que nécessaire, le soutien apporté par la Ville et par le CCAS sur ses outils de communication, dès lors qu'ils concernent des actions soutenues par la Ville ou le CCAS (via les subventions, la mise à disposition d'équipements et l'appui en moyens humains) et qui s'inscrivent dans le cadre de l'objet de la présente convention.

Ainsi, les supports d'information générique à destination des adhérents de l'Association et du grand public, les supports de communication relatifs à des actions ponctuelles et événementielles, qu'ils soient imprimés ou en version numérique devront intégrer le logo de la Ville, dans le respect de la charte transmise. Il en est de même pour les communications réalisées sur les réseaux sociaux.

La Ville accompagne les initiatives, en facilitant la mise en lien entre acteurs et en donnant de la visibilité aux démarches portées par l'Association.

A travers son service communication, la Ville assurera, autant que possible, le relais des actions et des événements sur ses médias numériques ainsi que dans la rubrique « agenda » du magazine municipal. Toute autre valorisation fera l'objet d'un arbitrage.

### **ARTICLE VI. SUIVI – CONTROLE – EVALUATION**

#### **6.1 Modalités de suivi et d'évaluation**

En complément des échanges réguliers et permanents, une réunion annuelle sera organisée entre l'Association, le CCAS et la Ville, qui aura pour objectifs de :

- réaliser le bilan de l'année écoulée et permettre ainsi l'évaluation des objectifs définis dans la présente convention (annexe 1)
- analyser l'exercice comptable de l'Association
- échanger sur la mise à disposition des agents
- présenter les projets à venir de l'Association

L'Association s'engage à communiquer dans un délai de six mois après la fin de l'exercice budgétaire :

- un bilan des activités (suivant la trame de l'annexe 1) et bilan financier de l'année écoulée
- le compte-rendu de l'assemblée générale ;
- les comptes annuels approuvés (compte de résultat, bilan) du dernier exercice clos et le PV de l'AG justifiant l'approbation.



Tout document (rapport d'activité, comptes annuels...) transmis au CCAS et à la Ville devra être revêtu du paraphe du ou des présidents ou d'un représentant de l'Association dûment habilité.

L'Association s'engage enfin à porter à la connaissance du CCAS toute modification statutaire ou de composition de ses organes.

## **6.2. Méthodologie d'évaluation des objectifs**

L'évaluation de l'atteinte des objectifs opérationnels (en déclinaison des axes stratégiques) prévue dans la présente convention s'opère au moyen d'un outil de suivi et d'évaluation, complété au préalable par les deux parties (annexe 1).

Chaque année, une évaluation sera réalisée et fera l'objet d'un dialogue entre le CCAS, la Ville et l'Association lors de la réunion annuelle mentionnée à l'article 6.1. Cette évaluation annuelle consistera à mesurer l'ensemble des résultats obtenus par l'Association durant toute la durée de la convention.

Au terme de la présente convention, sur proposition des deux parties, une nouvelle convention pourra être rédigée. Elle tiendra compte de l'évolution du contexte général et de l'évaluation des résultats obtenus par l'Association sur l'ensemble de la durée de la convention.

## **6.3. Contrôle des fonds publics**

Versant des fonds publics, le CCAS et la Ville effectuent un contrôle sur l'usage de ces fonds. Ce contrôle a posteriori s'exerce de deux manières et ce, dans le cadre de la prescription triennale :

- un contrôle sur l'utilisation des sommes versées.
- un contrôle du respect des principes comptables permettant de s'assurer de la sincérité et de la régularité des comptes donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association par le contrôleur de gestion de la Ville.

A cet égard, le CCAS et la Ville s'autorisent à effectuer, à leur demande, sur pièces et sur place, les vérifications qu'ils jugeraient nécessaires sur les exercices clos. Dans le cas où l'Association ferait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, elle s'engage à en informer le CCAS et la Ville dans les plus courts délais.

## **6.4. Obligations générales**

Le compte-rendu financier de l'Association devra respecter les prescriptions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité de Normalisation Comptable (ANC), relatif aux comptes annuels des personnes morales de droits privés à but non lucratif.

L'Association s'engage à faire approuver ses comptes par les organes compétents au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture des comptes. Les aides apportées par la Ville et les autres partenaires seront valorisées.

## **ARTICLE VII. DIALOGUE PERMANENT**

Afin d'assurer le suivi et l'exécution de la présente convention, le CCAS, la Ville et l'Association favorisent un dialogue permanent. Pour cela, les signataires s'engagent à :

- Mettre en place a minima une rencontre annuelle (mentionnée à l'article 6.1) permettant de partager un bilan des projets et actions ainsi que les perspectives d'activité. D'autres rencontres pourront être organisées autant que de besoin, à la demande de l'une ou l'autre des parties, notamment sur les aspects concernant la mise à disposition des agents.
- Désigner des interlocuteurs privilégiés (politique et technique, de part et d'autre) pour le suivi et l'exécution de la présente convention, dans une recherche de facilitation du dialogue au quotidien.

## **ARTICLE VIII. PRISE D'EFFET – DUREE DE LA CONVENTION**

Sous réserve du respect des stipulations de l'article 6 et de l'alinéa ci-dessous, la présente convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle entrera en vigueur à la date de la signature de la présente convention.

En outre, l'Association s'engage, aux fins de contrôle, à conserver toutes les pièces justificatives des dépenses effectuées dans le cadre de la présente convention pendant une durée minimum de 5 ans à compter du versement du solde de la subvention par la Ville.

## **ARTICLE IX. MODIFICATION DE LA CONVENTION**

Les parties pourront apporter, d'un commun accord, par voie d'avenant à la présente convention, les modifications qu'elles jugeront souhaitables. Cet avenant sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du CCAS et du Conseil Municipal.

## **ARTICLE X. SANCTIONS**

En cas de non-exécution par l'Association de l'un ou l'autre de ses engagements contractuels, notamment en cas de retard significatif dans la production des documents mentionnés à l'article 6 ci-dessus, le CCAS et la Ville pourront, selon le cas, suspendre le versement de la subvention, en diminuer le montant ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées. Le CCAS en informera l'Association par lettre recommandée avec accusé de réception après avoir préalablement invité l'Association à présenter ses observations.

Cette mesure ne fera pas obstacle, le cas échéant, à la résiliation de la convention dans les conditions précisées à l'article 11 ci-après.

## **ARTICLE XI. MODALITES DE RESILIATION DE LA CONVENTION**

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée avec accusé de réception, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses engagements contractuels, ainsi qu'en cas de faute grave de sa part et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet, dans un délai de trois mois, la présente convention sera résiliée de plein droit

Tout règlement de litige interviendra devant le tribunal administratif de Nantes.

## **ARTICLE XII. PIECES ANNEXES**

La pièce suivante est annexée à la présente convention :

- annexe 1 : outil de suivi et d'évaluation ;

Fait à Couëron, le xxx

P/L'Association,  
Marie-Josée Bidaud  
Claudine Brillet  
Christian Vermeersch  
Les co-présidents

P/Le CCAS  
Geneviève Haméon  
Vice-présidente du CCAS

P/La Ville  
Ludovic Joyeux  
1<sup>er</sup> adjoint

<b>Axe 1 : Proposer des activités socio-culturelles et de loisirs aux retraités en favorisant le lien social</b>				
<b>Objectifs partagés</b>	<b>Déclinaisons opérationnelles (actions)</b>	<b>Bénéficiaires / cibles</b>	<b>Indicateurs d'évaluation</b>	<b>Commentaires</b>
<b>ATELIERS NUMÉRIQUES</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des activités socio-culturelles et de loisirs à destination des retraités sur la commune.</li> <li>• Favoriser le lien social ainsi que le développement ou maintien de compétences des seniors.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 55 ateliers/an</li> <li>• Traitement : Images fixes, textes, tableurs, images animées et son.</li> <li>• Découverte d'Internet</li> <li>• Ordinateurs portables, tablettes, smartphones ; matériels personnels ou en prêt par l'association.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités adhérents à l'association mal à l'aise avec l'envoi ou le traitement de fichiers informatiques, E-mail et toute sorte de communication numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes accueillies dans les ateliers.</li> <li>• Nombre d'ateliers</li> <li>• Nombre de formateurs et d'aides formateurs bénévoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apprentissage et développement des compétences avec les outils de communication multimédias et numériques</li> <li>• Échanges avec les autres membres de l'atelier</li> <li>• Nouer des liens solidaires d'entraide numérique</li> <li>• Accueillir les retraités les guider (encadrement par des spécialistes) par rapport à leurs besoins.</li> <li>• Générer des relations sociales et régulières par des rendez-vous hebdomadaires.</li> <li>• Offrir des animations formatrices et ludiques aux adhérents retraités, à des coûts très bas, pour favoriser l'inclusion numérique des retraités.</li> <li>• Favoriser l'accès aux droits.</li> <li>• Chaque activité dispose d'un référent bénévole.</li> </ul>
<b>ATELIER DE CHANT</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre la fracture numérique.</li> <li>• Contribuer à l'animation de la vie locale.</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Public retraités adhérents à l'association souhaitant apprendre ou réapprendre à chanter et participer à un travail collectif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de spectateurs</li> <li>• Nombre de prestations de la chorale</li> <li>• Nombre de participants à la chorale</li> <li>• Nombre de séances de répétitions</li> </ul>	<p>Cette activité regroupe environ 40 personnes tous les ans.</p> <p>Le public se déplace en nombre sur les 5 représentations.</p> <p>1 représentation est ouverte gratuitement au public de l'Ehpad Lagrange de Couëron et des autres Ehpad des communes environnantes, ainsi que Koria ADAPEI et la MAS de Couëron.</p> <p>Les 4 autres séances sont ouvertes au public et payantes.</p> <p>La chorale se produit dans la métropole</p>

<b>ATELIER THÉÂTRE</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Atelier théâtre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités adhérents souhaitant s'investir dans un petit groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de comédiens amateurs dans la troupe.</li> <li>• Nombre d'H/F et répartition des rôles H/F (recherche de parité)</li> <li>• Analyse des retours des participants et des spectateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiquer et se perfectionner en art dramatique</li> <li>• Entretenir sa mémoire</li> <li>• Faciliter la communication orale</li> <li>• Faciliter les déplacements dans un espace donné</li> <li>• La production d'une pièce de théâtre par an donnée pendant 5 représentations, dans les conditions réelles d'un spectacle théâtral avec des techniciens professionnels valide le travail effectué par les comédiens encadrés par un metteur en scène.</li> <li>• L'énergie, la concentration, la gestion du stress fournies par les comédiens amateurs est conséquente.</li> <li>• Dans la troupe d'une dizaine d'adhérents, la majorité est présente depuis un certain temps. Régulièrement une ou un comédien-e vient intégrer ce groupe formé et reste.</li> </ul>
<b>Scrabble</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeu de Scrabble en duplicate</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités adhérents souhaitant s'investir dans un petit groupe.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Nombre d'ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiquer un jeu de société en s'instruisant.</li> <li>• Rapidité d'exécution suite à un tirage collectif de lettres</li> <li>• Le scrabble en duplicate intègre une notion de rapidité d'exécution que les retraités se doivent intégrer. Cet apprentissage prend en compte les connaissances déjà acquises en vocabulaire par les participants.</li> </ul>

<b>Sorties tout au long de l'année</b>			
<p>* Sorties tout au long de l'année</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités isolés ou non adhérents à l'association.</li> <li>• Une sortie par semaine proposée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes participantes aux sorties et aux commissions.</li> <li>• Nombre de sorties proposées.</li> <li>• Analyse des retours des participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter des offres proposées pour sortir de chez soi, s'enrichir culturellement, et échanger sur les lieux, expositions, spectacles, films, vus, avec ou sans transport (covoiturage, transports en commun)</li> <li>• Éviter la solitude pesante y compris le dimanche.</li> <li>• Élaboration collective d'un programme</li> <li>• Profiter des animations qui existent sur la métropole et communes limitrophes dans un budget maîtrisé.</li> <li>• Répondre à la demande d'adhérents qui souhaitent se retrouver à plusieurs pour échanger.</li> <li>• Rompre l'isolement</li> <li>• Retrouver de la convivialité, du lien social et aussi intergénérationnel avec le Lycée JJ Audubon (restaurant pédagogique, ateliers pédagogiques de coiffure et de maquillage, participation à des chefs d'œuvre).</li> </ul>
<b>Petites Sorties d'été</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation de petits voyages en profitant d'une météo favorable sur la période de l'été</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités isolés ou non adhérents à l'association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes participantes aux sorties et aux commissions.</li> <li>• Nombre de sorties proposées.</li> <li>• Analyse des retours des participants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Profiter des journées organisées avec transport pour rompre la solitude des mois d'été encore plus pesante quand tout le monde est parti en vacances.</li> <li>• Participer à l'élaboration d'un programme collectif.</li> <li>• Rompre l'isolement</li> <li>• Découvertes culturelles et de loisirs</li> <li>• Sortir du quotidien</li> <li>• Se retrouver à plusieurs, petits effectifs privilégiés (mis à part une grande sortie organisée en autocar)</li> <li>• Proposer des sorties adaptées aux budgets : sorties peu onéreuses.</li> <li>• Favoriser l'activité physique</li> <li>• Proposer des sorties adaptées à l'autonomie des personnes (petites randonnées).</li> </ul>

<b>Après-midi détente</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'après-midis musicaux avec goûter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités isolés ou non adhérents à l'association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants</li> <li>• Nombre d'inscriptions n'ayant pu être honorées</li> <li>• Analyse des retours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ce loisir proposé fait le plein de retraités.</li> <li>• S'entraîner à danser en ligne, se retrouver, passer un bon moment, partager un bon goûter pour une participation financière très modique.</li> <li>• Favoriser l'activité physique.</li> <li>• S'identifier à un groupe de retraités et valoriser son image</li> </ul>
<b>Après-midi dansants</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'après-midis dansants avec orchestre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous retraités, de la commune et hors commune, Ehpad, Korïa, les Lapins Bleus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'entrées</li> <li>• Nombre de Couëronnais</li> <li>• Analyse des retours</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les Après-midis dansants depuis 2003 – activité de loisirs 6 fois par an – mis en place à la demande des retraités couëronnais.</li> <li>• Permettre à des couples ou à des personnes seules de danser, avec un programme musical leur correspondant.</li> <li>• Favoriser le plaisir de se retrouver, de danser.</li> <li>• Favoriser la mixité intergénérationnelle.</li> <li>• Favoriser le lien social en participant à une manifestation dansante d'ampleur départementale.</li> <li>• Favoriser l'activité physique</li> </ul>
<b>Octobre Bleu à Couëron</b>			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'animations pour les retraités couëronnais sur le mois d'octobre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les retraités couëronnais, ouvert en 2023 aux Indrais.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de participants aux actions.</li> <li>• Nombre et qualité des partenaires participants aux animations et actions du mois.</li> <li>• Retours et prolongements dans les mois suivants des actions et animations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer ce mois d'automne en offrant des perspectives sociales, culturelles, durables, par des actions collectives et intergénérationnelles, aux retraités couëronnais.</li> <li>• La majorité des animations sont gratuites.</li> <li>• Les animations sont variées en collaboration avec des partenaires associatifs et organismes, pour et au bénéfice des retraités couëronnais pendant le mois d'octobre : culturelles - informatives - de loisirs incluant le développement durable (cueillettes solidaires, ateliers cuisine) - intergénérationnelles - avec des ateliers éco-citoyens et sur les mobilités, etc.</li> </ul>

## Axe 2 – Développer les solidarités et l'accompagnement des aînés et de leurs proches aidants

Objectifs partagés	Déclinaisons opérationnelles (actions)	Bénéficiaires / cibles	Indicateurs d'évaluation	Commentaires
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir les aidants</li> <li>• Lutter contre l'isolement non choisi des personnes âgées et maintenir le lien social</li> <li>• Lutter contre la fracture numérique</li> </ul>	<b>Halte Relais Alzheimer</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueil pour aidants de malades atteints de la maladie d'Alzheimer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aidants des malades, adhérents à l'association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'aidants accueillis</li> <li>• Nombre de séances proposées</li> <li>• Retours et satisfaction des aidants</li> <li>• Retours et satisfaction des malades</li> <li>• Nombre de demandes de participation d'aidants n'ayant pu être honorées</li> </ul>	<p>La Halte relais Alzheimer du CLRPA-Couëron propose tous les 15 jours aux aidants et aidés des familles touchées par la maladie type Alzheimer ou maladies apparentées, un moment de repos avec un accueil des aidants par une neuropsychologue (20 séances par an). Des groupes de paroles et des entretiens individuels sont également organisés par elle.</p> <p>L'équipe de bénévoles prend en charge les malades dans les activités d'éveil, de loisirs, de jeux à but cognitifs et récréatifs.</p>
	<b>Visiteurs-ses de personnes isolées</b>			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Visiter les personnes isolées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités-es âgés-es, isolés-es qui ne peuvent plus ou peu sortir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de personnes visitées</li> <li>• Nombre de visites réalisées par personne</li> <li>• Nombre de nouveaux bénéficiaires</li> <li>• Nombre de bénévoles</li> <li>• Retours et satisfaction des personnes visitées</li> <li>• Retours et satisfaction des bénévoles</li> <li>• Nombre de personnes isolées n'ayant pu être visitées</li> </ul>	<p>Visites de bénévoles auprès des personnes âgées isolées qui le souhaitent (une fois par semaine ou tous les 15 jours).</p> <p>Bénévoles adhérents qui souhaitent donner du temps, qui sont sensibles à la demande de lien d'une personne isolée, qui sont motivés pour partager un moment, apporter une distraction.</p>
<b>L'inclusion numérique</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ateliers numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraités adhérents à l'association mal à l'aise avec l'envoi ou le traitement de fichiers informatiques, E-mail et toute sorte de communication numérique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Lutte contre la fracture numérique déjà traitée.</i> <i>Voir : Ateliers numériques – Axe 1</i></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Lutte contre la fracture numérique déjà traitée.</i> <i>Voir : Ateliers numériques – Axe 1</i></li> </ul>	



Axe 3 : Informer les retraités pour faciliter leur participation à la vie de la cité et contribuer à faciliter l'accès aux services du territoire				
Objectifs partagés	Déclinaisons opérationnelles (actions)	Bénéficiaires / cibles	Indicateurs d'évaluation	Commentaires
<b>Octobre Bleu</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire d'Octobre Bleu un temps fort de communication et de prévention mobilisant les acteurs du Bien Vieillir sur le territoire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer sur les droits des retraités avec la présence des acteurs du territoire.</li> <li>Proposer des actions de prévention et de convivialité</li> <li>Tables rondes, barnums dans le cadre des animations d'Octobre Bleu à Couéron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retraités couëronnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de participants Retours et analyse avec les partenaires de ces opérations lors d'une réunion de debriefing.</li> <li>Retours des participants à la fin de l'action (pot)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amener la communication des organismes publics et semi-publics sur notre territoire pour présenter leurs services et leurs éventuelles évolutions dans leurs accès et dans les droits des retraités....</li> <li>Cadre : À nous les bords de Loire !</li> </ul>
<b>Contact info</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Informier et communiquer sur le Bien vieillir à Couéron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer les calendriers et faire la promotion des actions. du Clrpa-Couéron, des partenaires associatifs et organismes publics en faveur des retraités couëronnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retraités couëronnais, résidents de l'Ehpad.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Participations à la rédaction (partenaires membres du Conseil d'administration du Clrpa-Couéron, organismes, retraités adhérents)</li> <li>Nombre d'exemplaires distribués</li> <li>Retours après diffusion via le courrier des lecteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contact Info - Trimestriel pour les 4500 retraités couëronnais;</li> <li>Distribution par une cinquantaine de bénévoles, avec des dépôts en mairie principale et annexe, médiathèque, centres socio-culturels et Ehpad.</li> <li>Envoi d'une édition numérique aux bases de données du Clrpa-Couéron</li> <li>Animation créée par des reportages photos et des témoignages sur des sujets d'actualité du territoire.</li> <li>Traitement de sujets au centre de l'intérêt des retraités.</li> <li>Informations sur les directives et différentes aides administratives concernant les retraités.</li> <li>Promotion de tout ce qui tourne autour des aides à la prévention tant physique que psychologique pour les retraités.</li> <li>Optimisation des pages avec le plus d'illustrations possibles.</li> <li>Maîtrise des coûts d'édition.</li> </ul>

Axe 4 : Favoriser l'engagement bénévole des retraités				
Objectifs partagés	Déclinaisons opérationnelles (actions)	Bénéficiaires / cibles	Indicateurs d'évaluation	Commentaires
<b>Bureau d'accueil du Clrpa-Couëron</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Orienter, décoder les informations pour les retraités couëronnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retraités Couëronnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retours des partenaires, référents d'activités et organismes (remerciements, recoupage d'infos, etc.)</li> <li>Nombre de personnes reçues.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Orienter vers les services et les activités existantes et compétentes pouvant répondre positivement aux attentes des retraités.</li> </ul>	
<b>La lettre d'infos et e-mailing</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Apporter de l'info sur les actions proposées et encadrées par le Clrpa-Couëron sur le territoire</li> <li>Opportunités par E-mail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adhérents et contacts Clrpa-Couëron</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de Lettres d'infos envoyées</li> <li>Nombre d'inscrits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distribution par E-Mail et par courrier postal individuel</li> </ul>	
Renforcer les compétences des adhérents bénévoles gérant des groupes ou face à des publics fragiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des bénévoles dans les domaines prioritaires détectés (1ers secours, approche pédagogique, accompagnement de publics fragiles).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Référents d'activités et bénévoles de l'accompagnement des aînés, adhérents à l'association</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan des accompagnements lors de réunions mensuelles.</li> <li>Compte rendus des animations des groupes d'activités et mesure de l'ambiance générale.</li> <li>Évaluation de la formation par questionnaire de fin de stage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre aux bénévoles de gagner en confiance sur leur façon de communiquer leurs messages en ayant assez de recul et de pédagogie.</li> <li>Adapter le programme de formation à chaque volontaire selon son domaine d'implication bénévole ou salariée.</li> <li>Rassurer sur les possibilités d'encadrement des groupes</li> <li>Assurer un bon suivi des actions</li> </ul>
Inciter les retraités à s'engager dans une action bénévole pour l'association	<ul style="list-style-type: none"> <li>Petits séminaires autour du projet.</li> <li>Créer des commissions pour des actions attractives.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retraités couëronnais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de futurs bénévoles participants aux moments informatifs.</li> <li>Nombre de bénévoles s'inscrivant dans le projet de l'association.</li> <li>Nombre de commissions créées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter clairement le projet de l'association.</li> <li>Intéresser les bénévoles sur la participation à des actions;</li> <li>Encourager les idées novatrices pour l'amélioration des services que le Clrpa-Couëron peut rendre.</li> </ul>